

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2021
Séance ordinaire n° 6/2021

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : BOURLIERE retard donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : FRISOT Carole

Date de la convocation : 28 juin 2021

INTERCOMMUNALITE

1- Réouverture ligne transport scolaire 25701

Mme le Maire explique que la faible fréquentation de la ligne 257/01 durant l'année scolaire 2020/2021 avait entraîné sa fermeture en janvier 2021. Suite à l'arrivée de nouvelles familles et à la réorganisation du circuit la ligne a pu être réouverte pour la rentrée scolaire 2021. Elle desservira « chez Gondard », « chez Mouiller », « chez Papon ».

2- CLECT rapport 2021

Mme le Maire présente au Conseil le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 19 mai 2021, au sujet du retour du Club CR4C dans les attributions de la ville de Roanne. Le Club CR4C est entré en dans la compétence de Roannais Agglomération en 2011. L'évaluation de la charge transférée a alors été calculée à hauteur de 77 500 €. Le club étant descendu de niveau pour la saison 2019-2020, en conséquence Roannais Agglomération n'est plus compétent et la ville de Roanne a demandé la révision de son attribution de compensation afin d'assumer le retour du CR4C dans ses compétences.

Il a été décidé par la commission de proposer une évaluation dérogatoire des charges à transférer à la ville de Roanne de la somme de 77 500 €.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le conseil accepte à l'unanimité.

3- Base Adresse Locale

Mme Bajard expose que la création des voies et des numéros est une compétence de la commune via le conseil municipal. Roannais Agglomération propose d'aider les communes dans la mise à jour d'une Base d'Adresse Locale. Il s'agit d'un fichier renseigné et géré par la commune et contenant toutes ses adresses géo localisées. Son existence garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les systèmes d'informations des acteurs privés ou publics. Cette BAL est publiée sous la responsabilité de la commune ce qui lui confère un caractère officiel. Mme Bajard propose que cette BAL soit mise à jour, dans un premier temps pour les adresses qui ont déjà fait l'objet d'une numérotation, puis pour les adresses des hameaux.

4- Mutualisation adhésion CRAIG

Mme le Maire expose le projet de Roannais Agglomération de mutualisation de l'adhésion au CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique). Cette adhésion permettra la création d'un référentiel à très grande échelle : le Plan de Corps de Rue Simplifié. L'intérêt est de doter notre territoire d'un fond de plan précis permettant de répondre à la législation en matière de sécurisation des travaux. Dans une logique de mutualisation il est proposé que le coût annuel de l'adhésion (19 500€) soit réparti entre toutes les communes selon la dernière population municipale publiée par l'INSEE. Roannais Agglomération supportera toute l'ingénierie nécessaire à la mise en place.

Le coût pour la commune serait de 164 €.

Le conseil accepte à 13 voix pour, 2 abstentions.

URBANISME

5- Droit de préemption :

- Parcelle : A1473 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption
- Parcelle : AB 295 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption
- Parcelles : B1189 et B1191 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption
- Parcelles : AB111 AB 636 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption
- Parcelles : B701 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption
- Parcelles : AB1142 A864 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption
- Parcelles : AB14 – AB441 : le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption

VOIRIE

6- *Travaux complémentaires voirie 2021*

- M. Jeneste propose de réaliser les travaux suivants :
 - à Bellerive : fossé à buser : 8 519.45 € HT
 - chez Game : travaux sur fossé : 3 986.58 € HT
 - chemin de Gatheron : reprofilage, gravillonnage du chemin : 7 284 € HT
 - chemin des Planches : reprofilage, gravillonnage du chemin 6 500 € HT
- Total : 26 290€

Le conseil accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux

7- *Classement voirie lotissement Gravinière dans la voirie communale*

Mme le Maire rappelle que le Chemin rural n° 25 sera classé voirie communale sur longueur de 225m ainsi que la voie du lotissement de Gravignère pour une longueur de 62 m.

8- *Achat complémentaire illuminations*

Mme Bajard propose d'acheter de nouvelles décorations de Noël notamment pour illuminer le clocher de l'église et l'arbre situé place Guillermier.

Le devis de l'entreprise Decollum est d'un montant de 1 177.60 € HT. Il comprend une guirlande pour le « grand » sapin, un ensemble de décors « flocons » pour l'arbre sur la place Guillermier et des réglottes lumineuses pour le clocher de l'église.

Le conseil approuve à l'unanimité cet achat.

9- *Adressage des hameaux*

Mme le Maire propose de créer un groupe de travail de 6 personnes environ pour établir l'adressage des hameaux.

20h55 arrivée de *BOURLIERE Claudine*

10- *Parking Belle Campagne : approbation devis maîtrise d'œuvre*

Mme le Maire présente l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet Ginko, comprenant une remise commerciale.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet Ginko : 7 200€ HT

BATIMENT

11- *Monument aux morts : classement et effacement du texte*

La commission a voté le classement du monument à l'inventaire des Monuments Historiques.

Le texte face ouest commence à s'effacer. Archipat cabinet qui a conduit le projet de restauration a été contacté. Le cabinet a pris contact avec la restauratrice ayant réalisé les travaux afin de trouver une méthode pour reprendre la partie altérée. La solution retenue serait de rapporter une plaque gravée qui serait apposée sur le monument.

12- *Dégâts suite aux intempéries*

Lors de dernières intempéries des dégâts ont été occasionnés sur les volets roulants de tous les bâtiments.

Une déclaration a été faite à l'assurance.

Deux plaques fendues sur le toit de la salle des fêtes ont été réparées.

Un garage rue de l'ancien dépôt a des infiltrations d'eau : une entreprise est venue sur place.

13- *Location appartements*

- M. DUMAS expose aux conseillers que Mme Lacroze a quitté l'appartement communal qu'elle occupait au 12 rue du commerce pour emménager au 3 rue du commerce, Résidence Marguerite.

M. DUMAS explique que Mme LACROZE avait équipé l'appartement 12 rue du commerce de 3 radiateurs électriques. M. DUMAS propose que ces équipements restent installés pour ne pas détériorer l'appartement et qu'une remise de 200 € en dédommagement de cet achat soit appliquée sur le loyer de Mme Lacroze au 3 rue du commerce pour le mois d'août 2021.

Le conseil accepte une remise de 200€ sur le prochain loyer.

- Les 2 appartements de la Résidence Marguerite ont été loués.

Des travaux de rafraîchissement ont été réalisés dans les appartements.

Les filtres de VMC ont été changés dans l'ensemble des appartements.

- La commission bâtiment fera réaliser un chiffrage pour isolation extérieure du bâtiment de l'ancienne école.

14- Signature de l'acte administratif pour la salle de judo

Il convient de désigner l'adjoint qui signera l'acte administratif finalisant l'acquisition de la salle paroissiale.
Le conseil décide à l'unanimité que M. DUMAS Mickaël, adjoint bâtiment, sera le signataire de ce document.

15- Décision modificative : opération Guillermier

Le décompte général définitif pour chacun des lots nous est parvenu. Il s'avère qu'une décision modificative au budget est nécessaire afin d'alimenter cette opération et effectuer les derniers règlements.
Des travaux complémentaires sur le bâtiment sont envisagés.
Mme le Maire propose de réaliser une DM d'un montant de 55 000€.
Le conseil accepte à l'unanimité d'augmenter le crédit de l'opération « Guillermier » de 55 000 € et diminuer le crédit de l'opération « travaux sur l'église » de 55 000 €.

Il est nécessaire d'approuver les avenants au marché suivants :

Lot n° 11 travaux d'électricité – courants faibles ;

Attributaire : entreprise HENRI GRANGE et fils, 124 rue Albert Thomas, BP 51, 42153 RIORGES
Marché initial du 28/10/2019 - montant : 13 245 € HT
Avenant n° 3 - montant moins-value : 575 € HT
- montant plus-value : 6 715 € HT
Nouveau montant du marché : 19 385 € HT

Lot n° 9 travaux de plomberie – sanitaire ;

Attributaire : entreprise DESBENOIT, ZI 31 bd des Etines, BP29, 42124 LE COTEAU
Marché initial du 28/10/2019 - montant : 19 480.57 € HT
Avenant n° 4 - montant moins-value : 6 337.38 € HT
Nouveau montant du marché : 13 143.19 € HT

Lot n° 10 travaux de chauffage, ECS, VMC ;

Attributaire : entreprise DESBENOIT, ZI 31 bd des Etines, BP29, 42124 LE COTEAU
Marché initial du 28/10/2019 - montant : 22 120.29 € HT
Avenant n° 5 - montant plus-value : 2 088.35 € HT
Nouveau montant du marché : 24 208.64 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications de marché.

16- Travaux divers

La mairie a été équipée en câble fibre. L'abonnement Orange sera prochainement modifié afin de bénéficier de cette technologie.

Salle des sociétés : Créa bois a posé tous les éléments du coin cuisine. Il est nécessaire de faire intervenir un électricien et prévoir un rafraichissement général.

L'entreprise Spindler a réalisé un devis complémentaire au devis du 13 avril dernier. Celui-ci est d'un montant de 374 € HT et concerne la pose de caniveaux supplémentaires devant l'entrée du gîte.

Le conseil accepte à l'unanimité.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

17- Conseil d'école :

Mme Déplace donne lecture du dernier conseil d'école.

Rentrée 2021 : organisation sur 4 jours lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h45-13h45/16h30, la rentrée sera le 2 septembre 2021.

Effectif total : 82 élèves (dont 7 PS) = 75 élèves, les effectifs sont en baisse et laissent apparaître une légère inquiétude sur le maintien des 4 classes à la rentrée 2022.

18- AJS : mise en place de l'accueil du mercredi

Une dizaine d'enfants sera accueillie à compter de la rentrée les mercredis de 7h30 à 18h.

Une convention sera signée prochainement pour mettre en place cet accueil.

19- Aire de loisirs : achat de jeux

Mme Déplace a demandé 3 devis pour renouveler la structure de jeux à l'aire de loisirs du stade :

- JPP : 5 959.02 € HT

- ALGOA : 3 865 € HT
- ESA : 4 997 € HT
- pose des équipements : Pépinières et jardins d'Aiguilly : 4 230 € HT pose avec sol en gravier
11 975 € HT pose avec sol amortissant

Mme le Maire informe les conseillers que des dégradations ont été commises au stade : porte des wc de la buvette, un banc, et le toboggan.

Mme Déplace rappelle le feu d'artifice le 10 juillet.

20- Site internet

M. Dufour présente les mises à jour réalisées sur le site. Il précise que des informations concernant les commerces de la commune seront prochainement publiées.

PERSONNEL

21- Création d'un poste adjoint technique

Mme le Maire explique que Mme Charlier a été recrutée en tant qu'adjoint technique en CDD du 31/08/2020 au 30/08/2021. Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique afin de nommer Mme Charlier adjoint technique stagiaire à compter du 31/08/2021.

Le conseil accepte à l'unanimité la création de ce poste.

22- Remplacement congé maternité

Deux personnes ont postulé sur ce poste et ont été reçues en entretien.

La personne recrutée a davantage d'expérience en nettoyage d'école. Elle sera en poste à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 janvier 2022

QUESTIONS DIVERSES

23- Date prochain conseil : lundi 30 août 19h

Séance levée à 23h